

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 20 AVRIL 2016 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation d'Angers Loire Métropole.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'agenda d'accessibilité programmée pour mettre en conformité les bâtiments communaux, l'échéancier de réalisation des travaux présenté et a autorisé Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de Madame la Préfète.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le projet de convention avec le représentant de l'Etat portant sur le versement de l'aide du fonds de soutien dans le cadre de la gestion de l'emprunt structuré. (option retenue : dérogation pour prise en charge d'intérêt).
- Le Conseil, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet de SCoT Loire Angers révisé arrêté par le Comité syndical du Pôle métropolitain Loire Angers le 8 février 2016.
- Le Conseil a pris acte de la présentation par Monsieur le Maire du nouveau projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les tarifs suivants :

ACCUEIL PERISCOLAIRE / ETUDE MUNICIPALE – 2016-2017

Tranches de quotient	tarifs au 1/4h
0 à 400	0,30 €
401 à 650	0,35 €
651 à 950	0,40 €
951 à 1200	0,45 €
1201 et plus	0,50 €

TARIFS DES REPAS – RESTAURATION SCOLAIRE – 2016-2017

Tranches de quotient familial	0 à 400	401 à 650	651 à 950	951 à 1200	1201 et plus
REPAS (élèves maternelle ou élémentaire)	1,29 €	1,61 €	3,02 €	3,45 €	4,30 €
REPAS (adultes)	6,02 €				

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) – 2016-2017

- participation financière forfaitaire par enfant des écoles élémentaires fréquentant les T.A.P., à 2 € par semaine,
- cette participation est due de période à période (soit de vacances scolaires à vacances scolaires) et ce, dès lors que l'enfant aura fréquenté les T.A.P au moins une séance par période,
- les élèves de CLIS/ULIS sont exonérés de cette participation financière.

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les tarifs de la piscine municipaux applicables à compter du 1^{er} juin 2016.

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les tarifs des encarts publicitaires du journal municipal comme suit :

**Tarifs publicités en 4ème de couverture
(non assujettis à la TVA)**

	5 encarts/an 20%		3 encarts/an 10%		2 encarts 5%		sans remise	Double encart
	à l'encart	à l'année : 5 encarts	à l'encart	à l'année: 3 encarts	à l'encart	à l'année: 2 encarts		
1/10 page	125 €	625 €	140 €	420 €	150 €	300 €	160 €	280 €

- Le Conseil, par 27 voix pour et une abstention (Mme BLOUET), a fixé les tarifs des expositions et de deux spectacles comme suit :

Tarifs expositions

du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

	Hors M.J.	M.J.
Location hall exposition Centre J. Prévert		
* Exposition à but lucratif (vernissage et communication inclus)	300 €/15 jours	150 €/15 jours
* Exposition à but non lucratif association culturelle montreuillaise	- -	Gratuité sur un créneau de 15 jours/ 2 ans
* Exposition à but non lucratif artiste des communes de Montreuil-Juigné, de Feneu et de Cantenay-Epinard	Gratuité sur un créneau de 15 jours/ 3 ans min.	Gratuité sur un créneau de 15 jours/ 3 ans min.
* Exposition artiste invité par le Comité culture	gratuit	gratuit
Caution	150 €	150 €

Tarifs spectacles 2016/2017

- Spectacle « Atomic bazar » de la Cie Six Monstres le mercredi 19 octobre 2016
- spectacle « Atmosphère, atmosphère » de la Cie Spectabilis le vendredi 24 mars 2017
3 €/enfant, 5 €/adulte et 15 €/ forfait famille (parents et enfants)

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les tarifs du camping et de la borne de camping-cars.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une subvention parlementaire auprès de Marc LAFFINEUR, d'un montant de 5 000 € pour financer le projet de réalisation d'une halte nautique.
- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une subvention parlementaire auprès de Catherine DEROCHE, d'un montant de 20 000 € pour financer le projet de transfert des ateliers municipaux.
- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une subvention parlementaire auprès de Corinne BOUCHOUX, d'un montant de 4 000 € pour financer le projet d'acquisition d'un quadricycle électrique.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la passation d'une convention de mise à disposition des locaux du centre de santé scolaire entre la ville d'Angers et la ville de Montreuil-Juigné, et a chargé Monsieur le Maire de la signer.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le bilan prévisionnel du Val 1, révisé au 31 décembre 2015, fixant le montant des dépenses et des recettes de cette opération à 12 183 000 € HT, sans participation financière de la commune.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le bilan prévisionnel du Val 2, révisé au 31 décembre 2015, fixant le montant des dépenses et des recettes de cette opération à 16 307 000 € HT, sans participation financière de la commune, et a approuvé le principe de la souscription par la SODEMEL de deux nouveaux emprunts, l'un de 1 000 000 € mobilisable en 2016, l'autre de 2 000 000 € mobilisable en 2017.
- Le Conseil a pris acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel 2015 du crématorium de l'Anjou.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le recrutement de deux agents non-titulaires pour l'entretien et la surveillance de la piscine du 25 juin au 31 août 2016.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 au marché de travaux de réfection de chaussée de la rue Esperanto avec l'entreprise COLAS qui s'élève à 8 605.37 € H.T. soit 10 326.44 € TTC. Le montant du marché est ainsi porté à 62 422.72 € H.T soit 74 907.26 € T.T.C.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le remboursement de trois familles en dédommagement de vêtements détériorés sur l'aire du ludi-parc pour un montant total TTC, à rembourser par la commune, de 62.96 €.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition, après avis de France Domaine du terrain appartenant à la société CONSTELLIUM situé à l'angle de la rue Pierre et Marie Curie et de la rue Albert Camus, au prix de 250 000 € net vendeur, augmenté des frais de négociation de la société ALPHIM, à hauteur de 7 500 € H.T., des frais de bonage et des frais d'acte notarié, et a chargé Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir en l'étude notariale de Maître Pascal MORIN, notaire à AVRILLE.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE le 27 avril 2016.

**Le Maire,
Stéphane PIEDNOIR**